

Le Courrier du Canada

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS

JE OROM, J'ESPERE ET J'AIME

FRANCE

LA CRISE OUVRIERE Paris, 19 janvier 1884.

Les déclarations et les manifestations des ouvriers qui n'ont pas de travail sont graves.

Les républicains optimistes qui le nient nous semblent ignorer l'état véritable des choses et les dispositions des esprits...

Peut-être même ces républicains trop confiants se dissimulent-ils que l'incertitude de l'avenir augmente encore le mal du chômage et que, pour cette raison même, l'annonce d'une réforme plus ou moins profonde des lois constitutionnelles est un nouveau trouble dont M. Jules Ferry s'est trop peu préoccupé.

Quelle que soit la sérénité des amis et des serviteurs de M. Jules Ferry, les gens sérieux et sages s'inquiètent bien justement de cette situation. Car on peut craindre qu'accidentellement ou non, les causes de la souffrance et de la perturbation ne se multiplient encore, avec une sinistre puissance.

En attendant, la question se sera posée; les harangues s'accroissent, les démarches se pressent; ce ne sont plus que projets et tentatives.

Avant-hier, les délégués des ouvriers sont entrés au palais Bourbon, sous la conduite d'un des chefs forcés de la Commune; ils ont été libérés, dans un des locaux de la Chambre, avec les tribuns et les doctrinaires de l'extrême gauche; on se rappelle leur ironie et leurs menaces.

Hier, quatre de ces délégués y sont revenus dans une attitude plus pacifique; ils apportaient un devis des travaux dont ils demandent l'entreprendre pour leurs syndicats; ce devis coûtait deux cents millions, somme qu'ils estiment minime, en la comparant à celle que la République a gaspillée depuis trois ans dans tant d'œuvres somptueuses, et prodiguée par gloriole dans telle ou telle de ses aventures lointaines.

En même temps, d'autres délégués, amenés par M. Clémenceau, avaient un colloque avec le général Campenon; ils protestaient devant lui contre les abus dont seraient coupables, au compte de leurs griefs, les soumissionnaires des fournitures de l'armée.

A la Chambre, M. Laisant venait constater que "la crise industrielle et commerciale qui pèse sur notre pays a en pour effet d'engendrer, à Paris surtout, un état désolant de misère dans la population laborieuse"; en conséquence, il proposait de permettre que les "objets de faible valeur" pussent être déchargés gratuitement au mont-de-piété, pendant un délai de trois mois; laquelle proposition a été déclarée urgente.

En outre, on a décidé que, jeudi, M. Langlois interpellera le ministre "sur le programme économique du gouvernement" et que, ce jour-là, M. Tony Révilleon interrogera M. Jules Ferry "sur les moyens de donner du travail aux ouvriers de Paris."

Il n'est pas jusqu'à M. de Douville-Maillefeu qui ne se soit ingénié à proposer quelque chose en faveur des ouvriers; il voudrait, lui, qu'on élevât, sur l'emplacement du palais de Saint-Cloud, une sorte de Palais de Cristal; ce serait une simple dépense de 25 millions, une bagatelle...

Voilà, subitement, bien des efforts et bien du zèle. Il y avait au palais Bourbon nombre de démocrates qui, bienfaiteurs idéalistes du peuple dans leurs déclamations électorales, avaient oublié leur programme utopique depuis qu'ils repaissaient sur les bancs de la Chambre, repus de leur prébende, décorés de leur titre, et libres de tripoter à l'aise les milliards de la République. L'apparition des délégués en a effrayé quelques-uns. Les autres, qui ont toujours leur foi superbe en M. Jules Ferry, et qui sont devenus des ministériels avoués, traitent de fantômes ces délégués, et s'imaginent qu'on s'en débarrassera sans trop de peine; ce ne sont pas, s'écrient-ils, "les vrais représentants de la population ouvrière".

Que ces délégués soient ou non les mandataires de cent mille ouvriers, que leur Adresse soit ou non une pièce authentique, il n'en est pas moins certain qu'au fond de nos laborieux il y a des gémissements, s'il n'y a pas encore des grondements.

Tout ce qui souffre, non seulement parmi les ouvriers, mais parmi les petits commerçants et les petits boutiquiers de Paris, se tourne de plus en plus mécontent vers cette république qui a trompé leurs espérances par tant de fausses promesses, et qui ne leur a pas même réservé, pour le temps des déceptions douloureuses, le moindre bien moral, le droit de puiser un secours dans la croyance d'un Dieu juste et d'un monde meilleur.

Prenez garde, M. Jules Ferry! L'affaire est plus dangereuse que vous ne semblez le penser. Il ne vous suffira pas, cette année, de mettre à l'étude un plan de logements qui resterait encore une fois dans vos cartons. Prenez garde que la souffrance ne complète la désillusion!

Ceux qui amusaient naguère leur éloquence démagogique à pérorer sur "la liquidation sociale" pouraient bien finir, tôt ou tard, par essayer "la révolution sociale," selon leur menace de ces derniers jours.

PIERRE MARIE.

Persécution en Chine

On lit dans le dernier numéro des Missions catholiques:

Nous recevons à la dernière heure des nouvelles dont on pourra apprécier la gravité. Nous les compléterons la semaine prochaine; elles montrent la fermentation qui existe dans les provinces chinoises voisines du Tonkin, et elles ne légitiment que trop les appréhensions que nous avons pu concevoir pour nos missions.

Ce n'est pas la première fois que cette Eglise naissante du Kouang-Si est en butte à la fureur de Satan et de ses suppôts. Il semble même que l'enfer s'acharne contre elle d'une manière toute spéciale, pour empêcher la foi de pénétrer dans cette contrée. Un des premiers missionnaires qui l'évangélisa, le vénérable Chapdelaine, y eueit la palme du martyre.

Depuis, il n'est pas de complots qui n'aient été ourdis, pas de tracasseries qui n'aient été faites, pas de persécutions qui n'aient été soulevées pour empêcher les missionnaires de pénétrer, de s'établir et de travailler dans le pays, pour décourager leur zèle et même leurs entreprises.

Aujourd'hui c'est le district de Sankankou qui est le théâtre de la persécution; les conversions y devenaient très nombreuses, il n'en fallait pas davantage pour amener une bande de forcés et soulever un orage, dont les conséquences matérielles et surtout morales sont encore à réparer.

Voici ce que M. Pernet, missionnaire au Kouang-Si, écrivait au pape et à la hâte, le jour même de son arrestation.

Monseigneur,

Ce matin, 5 octobre, pendant que je me disais la sainte messe, trois à quatre cents misérables ont envahi la maison; je n'ai pu quitter que la chasuble. Les portes enfoncées, j'ai été saisi et frappé à coups de plat de sabre, j'en ai le corps tout meurtri. On m'a ôté tous mes habits, excepté mon pantalon et ma chemise. On voulait me tuer; on me lia les mains derrière le dos à une poutre qui soutient le toit de la salle d'étude des latinistes, d'où j'ai vu tout le pillage.

On veut tuer aussi le P. Lavest. Une première fois on me détache et on me mène, ou plutôt on me traîne, bien que je n'aie pas fait la moindre résistance, dans le hakkeing (salle de hôtes) où les uns veulent me massacrer, et les autres me défendre.

Enfin, on me ramène et l'on me rattache à la colonne. J'ai fait à Dieu le sacrifice de ma vie, j'espère qu'il l'acceptera. Je vous prie de me bénir; grâce à Dieu, je n'ai à me reprocher aucune faute grave.

Le pillage fini, j'ai été entraîné ici les mains liées derrière le dos. Je ne sais trop où je suis. On dit qu'à vingt-cinq ans il est dommage que je meure. On veut que je me rachète, mais impossible d'y penser; ils exigent pour le moins mille taels. Donc ma mort est décidée. Deo gratias! Le motif de la religion n'est pas étranger à ma mort. Je désire qu'elle serve au bien de la mission. Que le bon Dieu vous conserve longtemps au Kouang-Si, et qu'il protège les missionnaires. On m'a laissé mon scapulaire.

Voire enfant soumis et obéissant jusqu'à la mort.

J. PERNET

miss. ap. du Kouang-Si

5 octobre 1883.

Dans une autre lettre, en date du 10 octobre et adressée à M. Delpech, supérieur du séminaire des Missions étrangères de Paris, M. Pernet, toujours prisonnier, confirme la nouvelle de son arrestation, et donne quelques détails.

Foung-foung-kign, en prison. le 10 octobre 1883.

Notre mission est encore à Pépreuve. J'ai été pris à San-pan-kiao, le 5 courant, vers cinq heures du matin, pendant que je disais la messe. C'était le 1er vendredi du mois, le P. Lavest était en tournée; je devais, après le saint sacrifice, faire le chemin de la croix avec les chrétiens. Le bon Dieu en a disposé autrement. Que son saint nom soit béni en tout, partout et toujours!

Si je n'ai pas été tué, c'est par une protection de la sainte Vierge. On m'a appliqué bon nombre de coups de plats de sabre. On m'a dépoilé de tous mes habits. On m'a lié à une colonne d'où j'ai pu voir tout le pillage, il y avait là trois à quatre cents forcés que je crois être soudoyés par le prétoire. La suite nous en donnera la preuve. J'ai été détaché une fois et conduit à la salle de réception. On l'on voulait me tuer. Quelques-uns des assaillants s'y sont opposés. On m'a attaché de nouveau.

Le pillage terminé, on m'a conduit ici, les mains liées derrière le dos, nu-pieds, sans chapeau; le ciel était couvert d'abord, il pleuvait même un peu, mais le soleil reparut et devint très ardent. J'étais tranquille et résigné; jamais mon cœur n'a été si bien en paix que depuis. Mon scapulaire seul m'a été laissé.

A présent on ne parle plus de me tuer. Le prétoire agit, et demain je dois être conduit à Quay-Yun pour être mené à Canton ou à Hong-Kong. Je souffre des coups appliqués sur le cœur; je ne mange pas, mais je compte sur la divine Providence pour demeurer dans ma chère mission du Kouang Si, afin d'y travailler encore à la gloire de Dieu.

Les gens du prétoire, craignant, en effet, que je ne meure en route, veulent recommencer leurs vieilles histoires. L'envoyé du mandarin de Quay-Yun dit, en m'abordant:

"Le peuple ne veut pas de vous; que venez-vous faire ici?"

La réponse était prête. Les milliers de cathécumènes qui se préparent ici même au baptême et qui demandent le Père à grands cris me fournissaient une preuve irréfutable. Il se tut...

Le P. Lavest a été arrêté le lendemain 6 octobre par la même bande à Cha-tong, dont il visitait les chrétiens et les catécumènes. Hier matin, quand je m'éveillai, je trouvai à

côté de moi un petit billet du P. Lavest, ainsi conçu:

"Courage! je suis entre les mains de la même bande; ce soir trois cents furieux doivent venir pour me tuer; d'autre part on agit pour me délivrer. Qu'arrivera-t-il? tout est entre les mains de la divine Providence. Si je ne suis pas massacré, demain matin je serai à Quay-Yun."

Le courrier du P. Guimbretière, qui m'a envoyé papier, plumes et encre, est parti trop matin pour m'en donner des nouvelles. Qu'est-il advenu à mon confrère? Chaque jour, à chaque instant, je prie pour que le bon Dieu éclaire nos malheureux persécuteurs et les convertisse.

Après ma délivrance, je vous écrirai les détails de mon arrestation.

Le 6 octobre, M. Lavest, cerné de toutes parts par ses persécuteurs, écrivait à la hâte le billet suivant:

6 octobre.

Je suis cerné, impossible d'échapper. Je suis inquiet du P. Panet, pris et emmené, et de mes chers enfants des deux orphelinats. J'aurais bien voulu voir Mgr Foucard. D'ailleurs je suis très tranquille et heureux de souffrir un peu pour mes péchés. Je ne sais ce qui arrivera.

Priez pour moi, pauvre pécheur; tout en N.-S. et en Marie-Immaculée.

J.-M.-F. LAVEST.

Miss. ap. K.-S.-Y.

En nous transmettant ces premiers détails du désastre qui frappe sa mission, Mgr Foucard ajoute:

La cause de cette persécution, c'est la haine de la religion et l'abandon des mandarins; depuis l'expédition du Tonkin, ils ne tiennent plus compte des traités. J'espère que nos confrères, qui ont souffert plus ou moins, auront la vie sauve. Quant à nos établissements, ceux qui ont été détruits comme les autres, ils sont toujours entre les mains de la divine Providence...

Histoire du Cap-Santé

[SUITE]

Dans tous les contrats de concessions, l'obligation aux tenanciers de porter leurs grains au moulin seigneurial, est formellement exprimée. Dans quelques-uns, il est dit simplement que le preneur sera obligé de porter moule au moulin seigneurial, tous les grains; dans d'autres, les grains de consommation de la famille. Dans quelques-uns enfin, cette obligation est accompagnée de cette clause particulière: "que les grains portés ailleurs seront sujets à confiscation, et même celui qui en portera sera sujet à une amende arbitraire." Dans d'autres, il est laissé aux tenanciers la liberté de faire moule ailleurs qu'au moulin seigneurial, pourvu qu'ils paient au moulin seigneurial le droit de mouture.

Enfin les seigneurs n'ont jamais manqué d'exprimer cette obligation de faire moule à leur moulin. On voit même, dans un temps où l'ancien et premier moulin à bois n'existait

plus, soit par vétusté, soit par quelque autre accident, en 1742, que les contrats de concession accordés dans cette circonstance, expriment formellement que ceux à qui ces concessions sont faites, seront obligés de faire moule leurs grains au moulin du seigneur, aussitôt qu'il y en aura un.

Nous remarquerons ici, que le plus ancien contrat de concession, accordé en forme par les seigneurs de Portneuf, est celui de la terre d'un nommé Robert Germain, sur laquelle il travaillait depuis environ trois ans, sur une simple concession verbale. Messire René Robineau, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de Bécanecour, baron de Portneuf, conseiller du Roi, et grand voyer dans tout le pays de la Nouvelle-France, donna au dit Robert Germain un titre de concession en forme, en date du 4 novembre 1684. Il y avait sans doute bien des terres en valeur avant cette date, mais c'est le premier contrat en forme que l'on trouve.

Nous donnerons maintenant un exposé des moyens de profits, autres que ceux du revenu de la culture des terres, que les particuliers de cette paroisse s'y procuraient, par leur travail et leur industrie. Le premier est l'exploitation des bois. Pendant un très grand nombre d'années, depuis l'établissement de la paroisse, on a retiré des forêts superbes qui couvraient la plus grande partie des terres, une immense quantité de planches et de madriers de pin, qui par la qualité supérieure du bois, jouissaient d'une préférence bien marquée sur les marchés; mais depuis longtemps ce commerce a cessé, par l'épuisement des forêts. Il est bien vrai qu'il se trouve encore des pinères sur les extrémités des premières seigneuries, et même des pinères superbes dans les seigneuries au-delà de la rivière de Sainte-Anne; mais les seigneurs à qui elles appartiennent n'en permettent pas l'exploitation actuelle.

A ce premier commerce de planches et de madriers de pin, qui fut toujours très lucratif, a succédé le commerce de bois de chauffage, qui, pour un assez grand nombre de particuliers a été et est encore actuellement une des principales ressources pour se procurer les nécessités de la vie, que la culture de leur terre ne leur fournissait pas assez complètement.

A ce commerce de bois de chauffage, s'est joint depuis plusieurs années celui d'épave, soit en billots, soit en madriers et en planches. Un grand nombre d'usines à scie ont été construites; en 1830, on en comptait dans la paroisse près d'une vingtaine, toutes destinées à scier des planches et des madriers d'épave. Aussi cha que année il en sortait une grande quantité de la paroisse. Parmi ces scieries, la plus grand nombre ne peut marcher que le printemps à la fonte des neiges, ou après de longues et abondantes pluies, et cela encore pour peu de temps. Néanmoins ces usines fournissent aux particuliers qui les ont construites, des moyens de profits assez considérables.

Ce qu'il y a de fâcheux, c'est

Journal du COURRIER DU CANADA 9 Février 1884—No 17

L'ECOLE

ROBINSONS

PAR JULES VERNÉ.

[SUITE]

Un instant après il reconnaissait que c'était la ceinture de sauvetage qui produisait ce gonflement et donnait l'aspect d'un monstre marin à l'infortuné professeur. Mais, bien que Tartelett fut sans mouvement, peut-être n'était-il pas mort! Peut-être cet appareil natatoire l'avait-il soutenu au-dessus des eaux, pendant que les ondulations du ressac le portaient au rivage.

Godfrey se mit à l'œuvre. Il s'agenouilla près de Tartelett, il lui dénoua sa cravate, il le frictionna d'un main vigoureuse, il surprit enfin un léger souille sur les lèvres entr'ouvertes!... Il lui mit la main sur le cœur!... Le cœur battait encore.

Godfrey l'appela. Tartelett remua la tête, puis il fit entendre un son rauque suivi d'incohérentes paroles.

Godfrey le secoua violemment. Tartelett ouvrit les yeux, passa sa main gauche sur son front, releva la main droite, et s'assura que sa précieuse pochette et son archet, qu'il tenait étroitement, ne l'avaient point abandonné.

"Tartelett! mon cher Tartelett!" s'écria Godfrey en lui soulevant légèrement la tête.

Cette tête avec son reste de cheveux ébouriffés, fit un petit signe affirmatif de haut en bas.

"C'est moi! moi! Godfrey!" "Godfrey?" répondit le professeur.

Puis, le voilà qui se tourne, qui se met sur ses genoux, qui regarde, qui sourit, qui se relève!... Il a senti qu'il a enfin un point d'appui solide! Il a compris qu'il n'est plus sur le pont d'un navire, soumis à toutes les incertitudes du roulis et du tangage! La mer a cessé de le porter! Il repose sur un sol ferme!

Et alors le professeur Tartelett retrouve cet aplomb qu'il avait perdu depuis son départ: ses pieds se placent naturellement en dehors, dans la position réglementaire, sa main gauche saisit la pochette, sa main droite brandit l'archet; puis, tandis que les cordes, vigoureusement attaquées, rendent un son humide d'une sonorité mélancolique, ces mots s'échappent de ses lèvres souriantes:

"En place! mademoiselle."

Le brave homme pensait à Phina.

IX

OU IL EST DÉMONTRÉ QUE TOUT N'EST PAS ROSE DANS LE MÉTIER DE ROBINSON

Cela fait, le professeur et l'élève se jetèrent dans les bras l'un de l'autre.

"Mon cher Godfrey! s'écria Tartelett.

"Mon bon Tartelett! répondit Godfrey.

"Enfin, nous sommes donc arrivés au port!" s'écria le professeur du ton d'un homme qui en a assez de la navigation et de ses accidents.

Il appelait cela: être arrivé au port!

Godfrey ne voulut pas discuter à ce sujet.

"Enlevez votre ceinture de sauvetage, dit-il. Cette machine vous étouffe et gêne vos mouvements!

"Pensez-vous donc que je puisse le faire sans inconvénient?" demanda Tartelett.

"Sans inconvénient, répondit Godfrey. Maintenant, serrez votre pochette, et allons à la découverte.

"Allons!" répliqua le professeur; mais, s'il vous plaît, Godfrey, nous nous arrêtons au premier bar. Je meurs de faim, et une douzaine de sandwiches, arrosés de quelques verres de porto, me remettraient tout à fait sur mes jambes!

"Oui, au premier bar!..." répondit Godfrey en hochant la tête, et

même au dernier... si le premier ne nous convient pas!

"Puis, reprit Tartelett, nous demanderons à quelques passants où se trouve le bureau télégraphique, afin de lancer immédiatement une dépêche à votre oncle Kolderup. J'imagine que cet excellent homme ne refusera pas de nous envoyer l'argent nécessaire pour regagner l'hôtel de Montgomery Street, car je n'ai pas un cent sur moi!

"C'est convenu! au premier bureau télégraphique, répondit Godfrey; ou s'il n'y en a pas dans ce pays, au premier Post-Office. En route! Tartelett.

Le professeur se débarrassant de son appareil natatoire, le passa autour de lui comme un cor de chasse, et les voilà se dirigeant tous les deux vers la lisière de dunes qui bordaient la littoral.

Ce qui intéressait plus particulièrement Godfrey, à qui la reconquête de Tartelett avait rendu quelque espoir, c'était de reconnaître s'ils avaient seuls survécu au naufrage du Dream.

Un quart d'heure après avoir quitté le seuil du récif, nos deux explorateurs gravi-saient une dune haute de soixante à quatre-vingts pieds, et arrivaient à sa crête. De là, ils dominaient le littoral sur une large étendue, et leurs regards interrogeaient l'horizon de l'est, que le tumescences de la côte avaient

caché jusqu'alors.

A une distance de deux ou trois milles dans cette direction, une seconde ligne de collines formait l'arrière-plan, et, au delà, ne laissait rien voir de l'horizon.

Vers le nord, il semblait bien que la côte s'élevait en pointe; mais, si elle se raccordait à quelque cap projeté en arrière, on ne pouvait alors l'affirmer. Au sud, une crique creusait assez profondément le littoral, et, de ce côté, du moins, il semblait que l'océan se dessinât à perte de vue. D'où la conclusion que cette terre du Pacifique devait être une presqu'île; dans ce cas, l'isthme qui la rattachait à un continent quelconque, il fallait le chercher vers le nord ou le nord-est.

Quoi qu'il en soit, cette contrée, loin d'être aride, disparaissait sous une agréable couche de verdure: longues prairies, où serpentaient quelques rios limpides; hautes et épaisses forêts, dont les arbres s'élevaient jusque sur l'arrière plan, de collines. C'était d'un charme aspect.

Mais, de maisons formant bourgade village ou hameau, pas une en vue! De bâtiments agglomérés et disposés pour l'exploitation d'un établi sement agricole, d'une métairie, d'une ferme, pas l'apparence! De fumée s'élevant dans l'air et trahissant quelque habitation enfouie sous les arbres, nulle échappée! Ni un clocher dans le

fouillis des arbres, ni un moulin sur quelque éminence isolée. Pas même, à défaut de maisons, une cabane, une case, un ajoupa, un wigwam? Non! rien. Si des êtres humains habitent ce sol inconnu, ce ne pouvait être que des sauvages, non-déssus, à la façon des troglodytes. Nulle route frayée, d'ailleurs, pas même un sentier, pas même une sente. Il semblait que le pied de l'homme n'eût jamais foulé ni un caillou de cette grève, ni un brin d'herbe de ces prairies.

"Je n'aperçois pas la ville, fit observer Tartelett, qui se haussait, cependant, sur ses pointes.

"Cela tient probablement à ce qu'il n'y en a pas dans cette partie de la province!" répondit Godfrey.

"Mais un village?..."

"Pas d'avantage.

"Ou sommes nous donc?..."

"Je n'en sais rien.

"Comment! vous n'en savez rien!..." Mais Godfrey, nous ne pouvons tarder à le savoir.

"Qu'il peut le dire!

"Qu'allons-nous devenir alors?..." s'écria Tartelett, en arrondissant ses bras, qu'il leva vers le ciel.

"Des Robinsons peut-être!"

Sur cette réponse, le professeur fit un bond tel qu'aucun clown n'en avait peut-être fait avant lui.

(A suivre)

d'ailleurs que la coupe des arbres et le charroi de tous les billots qu'on en tire, ne pouvant se faire qu'en hiver, un grand nombre de jeunes plants d'arbres sont brisés, écorés, abattus, soit dans la chute même des arbres que l'on coupe pour en tirer des billots, soit par les chemins multipliés qu'il faut battre au travers des neiges pour aller d'un arbre à un autre propre à être abattu, soit enfin dans la perte de ces arbres abattus dans l'intention d'en tirer des billots, mais qui, se trouvant n'être pas d'un bois sain, sont laissés là et abandonnés; et par suite de toutes ces causes l'épuisement des forêts, qui bientôt se trouveront, dans une très grande étendue, sans un arbre de bois de service; tellement qu'il y a actuellement des particuliers qui ne trouveraient pas sur leurs terres de quoi bâtir une maison ou tout autre bâtiment un peu considérable.

(A suivre)

CALENDRIER DE 1884

17^e année de la Confédération canadienne. 2^e mois: FEVRIER, dédié aux Douleurs de Marie. — 29 jours. Dimanche, les 3, 10, 17, 24. — Parution le samedi 9. Les Cendres le mercredi 27. Trois jours de jeûne. Pendant tout le mois de février, les cadavres solitaires sont en retard de 14 minutes sur les horloges bien réglées. La lune au périhélie les 4 et 29, à l'apogée le 17. Premier quartier le 4, à 1 h. 13 m. du matin. Pleine lune le 11, à 0 h. 3 m. du matin. Dernier quartier le 18, à 10 h. 28 m. du soir. Nouvelle lune le 26, à 1 h. 59 m. du soir. Nota. Il s'agit, dans ce tableau, de l'heure propre de Québec, sur laquelle le chemin de fer est retardé de 15 minutes. Les levers et couchers du Soleil et de la Lune se rapportent au centre de ces astres.

9 Février, samedi

15^e jour de la Lune, 40^e de l'année. S. Raymond, dominicain, l'an 1275. — En 1882, directeur du Parlement fédéral, à Ottawa. Durée du jour 9 h. 56 m., de la nuit 14 h. 10 m. Lever du Soleil 7 h. 29 m., coucher 5 h. 10 m. Milieu du jour à midi 11 minutes. Hauteur du Soleil 28° 5. Lune: lever à 3 h. 58 m. du soir, coucher demain à 6 h. 28 m. du matin.

SOMMAIRE

France. Persecution en Chine. Histoire du Cap-Santé. (A suivre) Feuilles — L'école des Robinsons. (A suivre) Le secret de la Franc-Maçonnerie. La position. Echo de la capitale. Astronomie. Informations. Résumé des dépêches. Amérique. Village des Mennonites. Horrible accident. Petites nouvelles. Ventes par le Shérif. (Voir deux pages)

ANNONCES NOUVELLES

Instituteurs demandés. — Jos. Goulet. A. aux entrepreneurs. — F. H. Ennis. Dans la Cour Supérieure. — Ed. L. B. roughs. A ceux qui tiennent maison. — Bohan Bros. Cigares à vendre. — N. S. Hardy. Harmonies et harmoniums. — Bernard & Allaire.

CANADA

QUEBEC, 9 FEVRIER 1884

Le secret de la Franc-Maçonnerie

Nous accusons réception d'un magnifique ouvrage intitulé: Le secret de la Franc-Maçonnerie. L'auteur est Mgr Amant-Joseph Fava, évêque de Grenoble.

L'ouvrage se divise en deux parties: l'auteur prouve dans la première que la franc-maçonnerie a d'abord été hérétique, et dans la seconde, qu'elle est devenue panthéiste.

On voit par cela que l'auteur veut surtout nous montrer la franc-maçonnerie sous le rapport doctrinal.

La franc-maçonnerie ne remonte pas aux Templiers ni aux Albigeois, elle a eu pour fondateur Fauste-Socin, fameux hérésiarque, né à Siemie en 1539.

Il y a bien la Charte de Cologne, publiée en 1535, qui parle de la maçonnerie. Mais cet écrit, dont l'original est conservé à la mère-loge d'Amsterdam, n'est pas considéré comme absolument authentique. Si elle l'est, elle prouve que l'association d'alors n'était pas la même que celle d'aujourd'hui. Alors, en effet, il n'y avait que les chrétiens professant qui fussent admis dans son sein, tandis que celle d'aujourd'hui a pour but la propagation de la haine du Christ. Fauste-Socin appartenait à la famille de Soczini, qui a donné le jour aux plus grands hérésiarques de l'Italie.

En 1547, son oncle, Socin Lelio, tint une conférence à Milinie, où l'on résolut, la destruction du christianisme, en formant une société qui est devenue la Franc-Maçonnerie.

Lelio Socin étant mort en 1559,

Fauste, son neveu, recueillit ses papiers, et c'est lui qui, par sa science, son activité et la protection des princes, parvint à poser les bases à former les premiers établissements et à collecter les principes de cette société qui fut appelée la Franc-Maçonnerie.

Le but était d'agir dans l'ombre, comme la taupe, sicut talpa.

Socin eut plus de succès que Luther et Calvin, et mérita que l'on mit sur son tombeau une épitaphe disant: "Luther a détruit le toit de Babylone [l'Eglise catholique], Calvin les murs, mais les fondements ont été détruits par Socin."

Socin disait qu'il fallait arracher les fondements de Babylone pour ériger sur ses ruines le temple véritable.

Nous n'avons pu que parcourir sommairement cet ouvrage plein d'enseignements et mettant au jour une foule de documents qui nous donnent une connaissance parfaite de la maçonnerie au point de vue de la doctrine et des résultats désastreux qu'elle a eus dans le monde.

Elle est née avec le protestantisme et a agi de concert avec lui.

Ce livre intéressant a été publié par la "Société de Saint-Augustin," dont MM. Desclée, Brouwer et Cie, de Lille, sont les imprimeurs.

Cette société publie chaque année, sous le titre de Bibliothèque des familles, une série de 12 beaux volumes de 4 à 500 pages.

Le prix d'abonnement pour un an est de 36 francs par année, c'est-à-dire \$7.20.

On peut se procurer des volumes séparément pour le prix de 4 francs. On s'abonne directement à MM. les éditeurs ou par l'intermédiaire de MM. les libraires.

La position

La question soulevée par MM. Ouimet, Landry et Amyot, et l'on pourrait dire par toute la députation canadienne-française, à savoir, le réajustement du subside fédéral, est une des plus graves que l'on ait encore vue depuis longtemps. Sa coïncidence avec les résolutions en faveur d'un prêt de \$22 500 000 à la compagnie du Pacifique, et l'attitude que les Canadiens-français semblent bien disposés à prendre dans le débat, rendent la question bien délicate.

Qu'en adviendra-t-il? Qu'arrivera-t-il si l'on ne donne pas satisfaction à cette demande d'un réajustement du subside fédéral?

Nous ne saurions le prévoir. La presse aborde froidement la question du Pacifique.

On semble se défier de cette puissante et habile compagnie.

On peut donc dire sans crainte d'exagération que nous sommes à une époque assez épineuse.

La question de la décentralisation est également soulevée.

Nous ne croyons pas que la session se passe sans orage. Espérons que plusieurs questions seront tirées au clair!

Espérons aussi que la députation canadienne restera unie et agira avec loyauté, prudence et fermeté.

ECHO DE LA CAPITALE

8 février.

M. Ives a repris le débat sur la question du Pacifique.

Il prétend que la compagnie du Pacifique est le meilleur agent pour la colonisation du Nord-Ouest.

La compagnie publie des annonces dans plus de quatre cents journaux. C'est là un bon moyen de faire connaître les terres du Nord-Ouest.

En construisant immédiatement le Pacifique, au lieu de le terminer en 1891, c'est six années de commerce transcontinental qu'on gagne. Ce gain paiera l'intérêt de la somme prêtée par le gouvernement. La preuve de l'importance de son commerce, c'est la guerre que lui font les autres compagnies américaines.

M. Ives prend ensuite à partie le discours de M. Blake qu'il réfute longuement.

Il démontre les avantages du chemin de fer canadien sur le Pacifique américain.

M. Ives démontre ensuite la nécessité pour le Pacifique d'augmenter le trafic dans les provinces de l'est par l'achat de nouvelles lignes et autres, afin d'être en mesure de réduire le

taux de transport dans le Nord-Ouest sur les grains, instruments aratoires, etc.

Il termine en invitant l'opposition à présenter un moyen plus pratique pour terminer promptement le Pacifique Canadien.

Sir Richard Cartwright prend la parole à la séance du soir.

Il ne croit pas sage de prêter les \$22 500 000, vu la situation financière actuelle. Il voudrait savoir ce que la Constructing company, dont plusieurs membres appartiennent au syndicat du Pacifique, a reçu de cette compagnie du Pacifique. Il prétend que l'ouvrage pour lequel elle a reçu \$46 000 000 ne lui a réellement coûté que \$29 000 000.

Thomas White répond à Sir Richard par un magnifique discours.

MM. Casgrain et Woodworth prononcent chacun un discours sur cette question.

AUTONOMIE

DES PROVINCES CANADIENNES.

Dans sa remarquable étude sur la confédération canadienne, M. Le Play signale particulièrement l'autonomie dont jouissent les diverses provinces. La loi du 23 mars 1867, qui constituait l'union fédérative des quatre provinces d'Ontario, de Québec, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, réglait aussi les conditions sous lesquelles pourrait se produire ultérieurement l'adjonction de cinq autres territoires, savoir: Terre-Neuve, Ile du Prince-Edouard, Colombie britannique, Terre de Rupert, Territoire du Nord-Ouest.

La province de Manitoba a été organisée en 1870, la Colombie anglaise est entrée dans la confédération en 1871, et l'Ile du Prince-Edouard en 1878. Les Territoires du Nord, qui appartenaient autrefois à la "Compagnie de la Baie d'Hudson," ont été acquis par le Canada en 1870; leur étendue égale trois fois celle des provinces organisées. L'Ile de Terre-Neuve reste seule aujourd'hui en dehors de la Confédération.

Chacun des Etats-provinces, dit Le Play, est dirigé par un lieutenant-gouverneur, assisté d'une Législature; et celle-ci est organisée selon les résolutions d'une Assemblée Constituante locale, nommée à cet effet. Chaque Etat règle ainsi souverainement sa constitution; seulement il ne doit pas empiéter sur la constitution fédérale, et il ne doit rien prescrire non plus touchant les religions; chaque culte reste dans le domaine de la famille et de la paroisse, sous la haute direction de ses propres autorités.

Le gouvernement local de chaque Etat concentre, dans le département rural et la commune urbaine, toutes les libertés qui n'entraient pas la légitime action des autorités préparées à l'Etat et à la Confédération.

La vie privée repose sur la liberté testamentaire et la famille-souche. La famille reste unie, stable et féconde; elle ne demande sa prospérité qu'au travail et à la religion; elle possède, outre la liberté religieuse, toutes les libertés de la vie privée, celles qui ne peuvent pas compromettre les intérêts publics.

Enfin, les ateliers de travail, les communautés et les corporations, vivent dans une paix complète, en respectant les prescriptions de la Coutume et du Décalogue.

Grâce à ces institutions, les plus libres dont l'humanité ait joui jusqu'à ce jour; grâce à la sévérité du climat, à l'absence des grandes richesses, à l'éloignement des principales voies commerciales, la foi religieuse et la paix publique se sont affirmées mieux qu'elles ne l'ont jamais fait sous les régimes de contrainte.

Malgré leur multiplicité et leur enchevêtrement, toutes les croyances vivent en paix, parce que chaque citoyen a compris que le meilleur moyen de s'assurer les bienfaits de la liberté, est de la défendre quand elle est attaquée chez les autres. Ces croyances acquiescent par l'émulation un haut degré de ferveur.

Cependant le prosélytisme religieux se maintient dans de justes bornes: sous ce régime, en effet, l'opinion publique se fonde sur des faits plus que sur des paroles; et elle admet que le premier titre d'un culte à la confiance des familles est

la valeur morale qu'il donne aux croyants.

Tel est le tableau encourageant que le célèbre économiste trace du Canada; puissions-nous toujours mériter les mêmes témoignages d'admiration!

INFORMATIONS

Aujourd'hui a lieu la nomination de l'honorable M. Taillon. Il sera tout probablement élu par acclamation.

Une députation de la Grande Loge de Carleton a aussi prié Sir John d'accorder sa protection au bill d'incorporation des orangistes pour qu'il soit adopté à cette session.

M. N. Flood David, envoyé par les citoyens de Regina, N. O., pour demander que l'on accorde un député à cette ville, est arrivé jeudi à Ottawa.

L'arrêt Poubelle, prohibant les chiffonniers à Paris, a soulevé d'acrimonieux débats. Cinquante mille chiffonniers vont se trouver sur le pavé.

Cela va mettre fin à la coutume de jeter dans la rue les débris des ménages.

Mais il ne faut pas le nier, ces arrêts subits qui arrivent comme un coup de foudre sont inhabiles, et mécontentent le peuple.

Les chiffonniers ne sont pas une institution nécessaire, mais là où elle existe et où on veut la faire disparaître, quand elle compte cinquante mille membres, il convient d'y aller avec prudence.

La ville de Londres ne compte pas moins de 100 000 enfants abandonnés qui errent dans les rues et forment l'élément dans lequel se recrute le personnel des prisons.

A Liverpool, 25 000 enfants vivent dans un abandon absolu, n'ayant d'autre domicile que la rue et finissant presque fatalement par le crime.

Il paraît bien probable que le ministère Gladstone ne pourra résister à une motion de censure de lord Salisbury, concernant la politique égyptienne.

L'hon. M. Norquay a eu, mercredi dernier, une entrevue avec Sir John et a insisté pour que l'on prenne en considération les demandes de la province du Manitoba, l'extension des limites, l'augmentation de subsides et le contrôle sur les terres des écoles publiques.

Les députés fédéraux du Manitoba accompagnaient M. Norquay.

Nos bons amis des Etats-Unis sont de plus en plus ennuyés de leur émigration: ils ont commencé par se plaindre des Chinois, puis des Canadiens-français, puis des Irlandais; maintenant, c'est le tour des Hongrois. On trouve que ces ouvriers des mines de la Pensylvanie travaillent à trop bon marché, et que leur expulsion devrait être ordonnée.

Il n'y a rien au monde comme les pays de liberté pour faire de l'arbitraire.

Un médecin vient de faire une découverte destinée à faire sensation dans l'univers entier.

Il ne s'agit de rien moins que de traiter le gosier humain de telle façon, qu'il soit toujours facile d'obtenir des voix basses, de soprano, de ténor ou de baryton, au gré de l'opérateur!

Il suffirait, paraît-il, de pratiquer une opération assez simple dans le larynx pour obtenir ces résultats.

Cette opération serait sans douleur et sans danger, et celui qui s'y soumettrait est assuré, au bout de quinze jours, de pouvoir émettre les plus beaux sons.

Nous sommes en mesure de mesurer de nier catégoriquement la vérité de toutes les rumeurs que l'on cherche à faire circuler dans les journaux et ailleurs concernant le subside fédéral.

Aucune demande officielle n'a été faite par le gouvernement local. En effet l'honorable M. Ross est à Ste-Anne, les honorables MM. Taillon, Robertson et Lynch ont été absents toute la semaine, il est donc tout à fait impossible que l'on ait rien fait d'officiel.

Résumé des dépêches

EUROPE

FRANCE

Paris, 8 février 1884.

On signale du Tonquin un combat où les rebelles auraient été repoussés avec de grandes pertes.

La division navale du Levant est chargée d'étendre sa surveillance sur la mer Rouge, jusqu'au golfe d'Aden, et de défendre Souakim en cas d'attaque.

A Madagascar, un détachement d'éclaireurs français a rencontré une vigoureuse résistance parmi les Malgaches.

M. Rouher a laissé le manuscrit d'une "Histoire du Second Empire."

M. Waddington offre à l'Angleterre la coopération militaire de la France pour pacifier le Soudan égyptien.

ANGLETERRE

Londres, 8 février.

M. Parnell propose un amendement à l'Adresse; il critique la conduite du gouvernement en Irlande, et parle contre les manifestations orangistes. M. Trevelyan défend la politique du gouvernement, et fait l'éloge de lord Spencer.

3 000 charpentiers en navires viennent de se mettre en grève à Belfast.

Le gouvernement est vivement attaqué sur sa politique en Egypte.

La ville de Sinka est réduite à la famine: la population se nourrit de feuilles.

Le général Gordon est arrivé à Berber, Au Cairo, on a résolu de secourir Souakim; 300 marins partent de Malte pour Port-Saïd.

ALLEMAGNE

Berlin, 8 février.

M. Nève, rédacteur du journal socialiste "Freight," qui se publiait à Londres, a été condamné à 6 mois de prison pour introduction et distribution de ce journal.

RUSSIE

Saint-Petersbourg, 8 février.

La police arrêtée beaucoup de personnes soupçonnées de nihilisme. Un nouveau journal révolutionnaire fait un appel à une révolte générale.

AMERIQUE

Une grande tempête de neige sévit dans le Colorado.

Grève à Fall-River, à propos des amendes imposées pour malfaçons dans les draps fabriqués.

Village des Mennonites

M. le Révd Père Bitscher publie l'étude suivante dans le Manitoba: Les Mennonites sont presque tous établis dans des villages; fort peu vivent isolés sur leurs terres. Ces villages, qui sont fort nombreux, comprennent de 20 à 40 familles. Voici comme ils procèdent à leur établissement:

Lorsqu'il s'agit de former un nouveau village, leurs chefs choisissent un emplacement qui leur paraît convenable. Ils traient d'abord une rue extrêmement longue, puis de chaque côté ils divisent le terrain en lots d'un peu plus de 200 pieds de largeur sur une longueur plus ou moins grande, selon la nature du terrain.

Chaque mennonite qui veut s'établir dans ce nouveau village et qui à l'âge requis pour prendre son homestead, reçoit son lot avec un ordre de faire inscrire en son nom un quart de section qu'on lui indique pour son homestead.

Les nouveaux colons construisent ensuite les maisons dans un ordre symétrique sur les lots qui leur sont tombés en partage, les maisons sont invariablement élevées à une certaine distance de la rue; elles n'ont qu'un étage, une toiture très élanée et sont presque toujours couvertes de chaume; la terre nue en forme presque invariablement le plancher, les maisons sont presque toutes construites en troncs d'arbres; elles sont très chaudes, bien entretenues, généralement propres et meublées avec une grande simplicité; plusieurs même sont très confortables.

On y voit des lits de plume bien chauds, des armoires d'origine russe et des bancs servant tout ensemble de sièges, d'armoires et de bois de lits. Un grand fourneau en briques ou en terre se trouve au milieu de la maison et y entretient jour et nuit une chaleur égale. Ces fourneaux sont ordinairement chauffés avec de la paille ou du fumier sec; ce qui ne manque point de répandre au loin une odeur souvent peu agréable aux étrangers. Les Mennonites sont amateurs de couleurs vives, aussi leurs fenêtres et leurs meubles sont ordinairement peints en un rouge ou un bleu fort criard.

On trouve souvent plusieurs familles dans la même maison, puisque les enfants restent chez leurs parents, jusqu'à ce que les moyens leur permettent de se construire des demeures sur leurs lots.

Adjacente à la maison, s'élève une construction bien plus grande, qui

sert d'écurie, d'aire à battre, de grenier, de remise, etc. Les étables des Mennonites sont bien conditionnées. En général, on trouve dans leurs bâtiments toutes les commodités voulues pour la bonne exploitation d'une ferme.

Devant les constructions est invariablement une grande cour entre la rue et la maison, et derrière les constructions un grand potager soigneusement implanté d'arbres, de fleurs et de légumes, le tout est entouré d'une clôture en bois, de formes variées selon l'idée et les moyens d'un chacun. Le reste du lot sert pour la culture.

Les Mennonites ne cultivent point leurs propres homesteads, mais les lots de terre assignés par leurs chefs. Les terrains à foins sont partagés de même en lots. Une partie des terres d'un village est réservée pour le pâturage, où un père conduit chaque jour les troupeaux de la localité.

Ce système des Mennonites rappelle naturellement la communauté des biens, que leurs pères les Anabaptistes, ont prêchée, mais dont eux ne parlent point dans leurs professions de foi.

Horrible Accident

UN HOMME TUÉ PAR LES CHARS

— On lit dans Le Quotidien:

L'année 1884 laissera de bien tristes souvenirs dans la paroisse Saint-David de l'Aube Rivière. On se souvient sans doute des accidents malheureux qui ont jeté plusieurs familles dans le deuil. Ces événements sont de ceux qu'on n'oublie pas vite. Ils laissent une impression qui ne s'efface qu'avec les années. Les noms de Dussault et Roberge sont encore dans toutes les bouches comme aux jours où, tout mutilés, hachés comme chair à pâté, on rapportait leurs corps dans leurs familles.

A peine la tombe s'est-elle refermée sur la dernière de ces deux victimes, qu'une mort affreuse frappe aussitôt un autre malheureux serro-train, employé sur le chemin de fer Intercolonial et résidant à Saint-David, avec sa mère, qui est veuve.

Un train expédié de la Rivière-du-Loup à Lévis arrivait à Saint-Charles. Sa cargaison se composait de tuyaux pour l'aqueduc de Québec. Ces tuyaux excédaient les plates-formes de quelques pieds.

A Saint-Charles, il fallut accouper deux chars. Le jeune Adolphe Dumont, se plaça sur la voie, comme de coutume, pour accomplir les devoirs de sa charge. Attentif à son ouvrage, il ne songea plus aux tuyaux qui dépassaient les chars: Le train reculait toujours. Au moment où il aperçut le danger il voulut l'éviter, mais trop tard, la tête du pauvre garçon se trouva prise comme dans un étau entre les extrémités de deux tuyaux. Il n'eut pas le temps de pousser un cri, de laisser échapper une plainte.

La tête était broyée, mais l'infortuné serro-train respirait encore. La mort n'avait pas tout à fait accompli son œuvre, tranché du coup de fil de cette existence. Avant de passer de vie à trépas, Dumont devait endurer les plus grandes souffrances.

Le conducteur du train, monsieur Mousseau, donna instruction d'aller chercher prêtre et médecin. Tous deux arrivèrent aussitôt, mais la science était impuissante et le prêtre ne put donner au blessé d'autres secours que ceux que la religion offre aux personnes à l'agonie.

L'accident est arrivé à sept heures hier au soir, et Dumont a rendu le dernier soupir, ce matin, à sept heures.

Ce jeune homme n'avait que vingt-un ans; il était employé sur l'Intercolonial depuis cinq mois seulement. C'était un garçon estimé de ses confrères.

Son corps a été transporté à la résidence de sa mère, madame veuve Louis Dumont, à Saint-David. On comprend aisément, quel coup de foudre ce malheur a produit dans cette famille.

Ces scènes de douleurs et d'afflictions ne s'écrivent pas. Il n'y a que ceux qui passent par ces rudes épreuves qui connaissent toute l'étendue d'un pareil malheur.

Petites nouvelles

— VOIR LA 1^{re} PAGE POUR LES VENTES par le shérif.

— Pour donner l'appétit, pour activer l'appareil digestif, la Salsepareille d'Appert est sans rivale.

LA SALLE DE DÉLIBÉRATION. — Les murs sont proprement tapissés. L'entrée sera peu en arrière du siège de l'orateur. Les chambres de comités seront au-dessous de la salle de délibération.

PAVILLON DES PATINEURS. — Ce soir, la musique du 8^eme Carabiniers Royaux jouera au Pavillon des Patineurs.

SIÈGES. — Plusieurs députés ont déjà choisi leurs sièges dans la nouvelle salle de délibération, en vue de la prochaine session.

TEMPÉRATURE. — Nous avons une curieuse température ces jours-ci. Le jour c'est la tempête; les soirées sont toutes brillantes, toute étincelantes.

Aussi s'en donne-t-on. On ne saurait se priver du plaisir d'une promenade, et les rues regorgent de promeneurs.

L'HÔTEL ST-LOUIS. — Les travaux avancent rapidement à l'hôtel St-Louis. On

Pectoral-Cerise d'Ayer.

Il n'y a pas de maladies aussi périodes dans leurs attaques que celles qui affectent la gorge et les pommiers; et aucune qui ne soit aussi insidieuse que la majorité des maladies respiratoires...

Toux persistante guérie. En 1857 je pris un gros rhume de poitrine. Une violente toux s'en suivit et le passage de quelques semaines dans un état de souffrance...

Croup - Écoutez une Mère. Pendant un séjour à la campagne, j'étais malade, mon petit garçon, âgé de trois ans, fut atteint du croup; sa respiration devenait difficile...

Bronchites. Les souffrances de huit ans des Bronchites en vain j'avais essayé de tous les remèdes possibles...

Il n'existe pas de cas où une affection de la gorge ou des pommiers ne puisse être guérie par le Pectoral-Cerise d'Ayer...

Ventes par le Shérif

Dame Mary-Thérèse Kane, veuve de feu Charles-Henry-Horace Cimon; contre Ignace Quellet.

—Abraham Hamel, Joseph Hamel et Ferdinand Hamel; contre Narcisse D'Amour.

—Dame Sophie Gagné, épouse de Jean Baptiste D'Anjou; contre Joseph Lavoie.

—Dame Marie Lavoie, veuve de feu Louis Canuel; contre Jean Heppel.

—La Corporation de Québec; contre William Semmelhaack.

—Joseph Bernard dit Renaud; contre Louis-Jean Drolet.

—Jean-Baptiste Renaud, Gaspard Lemoine et Victor Châteauneuf; contre Xavier Bernard.

—La Banque de Québec; contre Joseph Unwin Laird et William Laird.

—Les Révérendes Dames Religieuses de l'Hôpital-Général de Québec; contre l'Honorable Jean-Elie Gingras.

—Un emplacement situé en la cité de Québec, rue Champlain, de 26 pieds et 3 pouces de front...

—Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Sauveur de Québec, de 127 de front sur la rue Saint-Valier...

—Un lot de terre situé sur le côté sud du chemin Sainte-Foye, de deux arpents et deux perches...

—Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Raymond, de 166 de front sur la rue Saint-Raymond...

—Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Raymond, de 166 de front sur la rue Saint-Raymond...

—Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Raymond, de 166 de front sur la rue Saint-Raymond...

—Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Raymond, de 166 de front sur la rue Saint-Raymond...

—Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Raymond, de 166 de front sur la rue Saint-Raymond...

—Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Raymond, de 166 de front sur la rue Saint-Raymond...

—Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Raymond, de 166 de front sur la rue Saint-Raymond...

—Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Raymond, de 166 de front sur la rue Saint-Raymond...

—Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Raymond, de 166 de front sur la rue Saint-Raymond...

—Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Raymond, de 166 de front sur la rue Saint-Raymond...

—Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Raymond, de 166 de front sur la rue Saint-Raymond...

—Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Raymond, de 166 de front sur la rue Saint-Raymond...

—Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Raymond, de 166 de front sur la rue Saint-Raymond...

—Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Raymond, de 166 de front sur la rue Saint-Raymond...

—Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Raymond, de 166 de front sur la rue Saint-Raymond...

—Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Raymond, de 166 de front sur la rue Saint-Raymond...

—Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Raymond, de 166 de front sur la rue Saint-Raymond...

—Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Raymond, de 166 de front sur la rue Saint-Raymond...

—Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Raymond, de 166 de front sur la rue Saint-Raymond...

—Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Raymond, de 166 de front sur la rue Saint-Raymond...

—Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Raymond, de 166 de front sur la rue Saint-Raymond...

—Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Raymond, de 166 de front sur la rue Saint-Raymond...

—Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Raymond, de 166 de front sur la rue Saint-Raymond...

—Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Raymond, de 166 de front sur la rue Saint-Raymond...

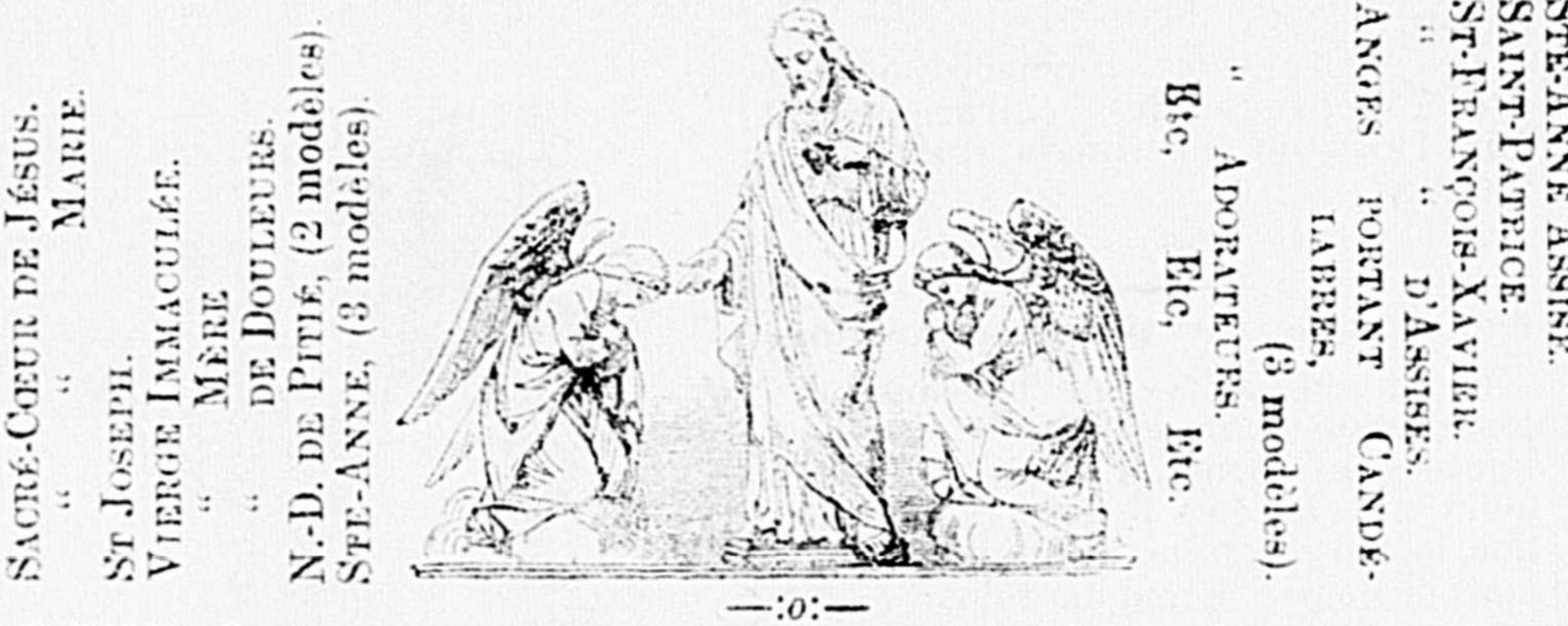
MANUFACTURE

STATUES RELIGIEUSES,

C. B. LANCTOT,

268, Rue Notre-Dame, Montréal, P. Q.

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos nombreux pratiques, que nous venons de recevoir un très grand et magnifique choix de statues de toutes sortes:



OUTRE cette importation, nous nous chargerons aussi de faire venir tout autre statue qui puisse être désirée, en terre cuite pour extérieur, et de tout autre matériel.

Le plus bel assortiment de chapeaux, chapeaux dalmatiques, voiles, bourées, robes, etc. etc. de toutes descriptions et de tous prix.

SOURCES DE ST-LEON.

UN APPROVISIONNEMENT D'EAU MINÉRALE des célèbres sources de St-Léon est reçu toutes les semaines.

Cette eau est recommandée par tous les médecins et les consommateurs, comme étant un remède efficace pour les maladies telles que: Dyspepsie, Rhumatisme, Constipation, maladie du foie.

N. B.—Nous donnons plus bas l'analyse du Prof. Ch. E. Chandler, de l'école des Mines du "Columbia College" de New-York:

Table with 2 columns: Substance and Weight/Percentage. Includes Chlorure de Sodium, Potassium, Lithium, Baryum, Strontium, Calcium, Magnésium, Iodide de Sodium, Bromide de Sodium, Sulfate de chaux, Phosphate de Soda, Bicarbonate de Chaux, Magnésie, Alumine, Silice, and Densité.

Gingras & Langlois, Seuls Agents, 54, RUE DU PALAIS, HAUTE-VILLE, QUEBEC.

Chemins de Fer du Nord.

A PARTIR DE LUNDI 17 SEPTEMBRE 1883. Les trains circuleront comme suit:

Table with 3 columns: Train Name, Departure, and Arrival. Includes 'Départ de Montréal pour Québec', 'Arrivée à Québec', 'Départ de Québec pour Montréal', and 'Arrivée à Montréal'.

Tous les trains de passagers de jour sont pourvus de magnifiques chaises palais, et ceux de nuit de chaises dorées.

Les Trains du Dimanche partent de Montréal et de Québec à 4 P. M.

En connexion avec le chemin de fer du Grand Tronc et le chemin de fer du Canada Atlantique.

BUREAU DES BILLETS: Vis-à-vis l'Hôtel St-Louis - QUEBEC, 143, Rue St-Jacques, MONTREAL, A. DAVIS, Surintendant.

CHEMIN DE FER Québec et du Lac St-Jean

LES trains de passagers et du fret circuleront tous les jours comme suit (les dimanches exceptés).

QUITTERA QUÉBEC (Station du Palais)

4.00 p. m. Train de la Malle pour St-Raymond, arrivant à 6.30 p. m.

QUITTERA ST-RAYMOND

6.20 a. m. Train de la Malle pour Québec, arrivant à 8.55 a. m.

6.40 p. m. Train de passagers pour Québec tous les samedis seulement, arrivant à 9.15 p. m.

Arrivant à la Petite Rivière, Ancienne Lorette, St-Ambroise, Valcartier, St-Gabriel, Ste-Catherine, lac St-Joseph, lac Sergeant et Bourg-Louis.

Le service des trains se fera d'après l'heure de Montréal.

Des omnibus reçoivent les trains à St-Ambroise, pour la Petite Rivière, à Valcartier pour le village de Valcartier, et à St-Gabriel pour les établissements du nouveau chemin de la rivière aux Plats.

Des billets de retour sont émis les samedis, au prix d'un passage simple de première classe. Le Fret reçu après 3.00 P. M. ne sera pas expédié avant le lendemain.

EN VENTE LE CALENDRIER

DU Diocèse de Rimouski POUR 1884

PUBLIÉ PAR LÉGER BROUSSEAU, Indiquant la date de la solennité des QUARANTE HEURES en chaque paroisse, et approuvé par l'Évêque de Rimouski.

S'adresser pour la vente en gros, à Québec, chez l'éditeur, 9, rue Buade (En dépôt chez la plupart de marchands de la Province)

Avis important!

Bonne Nouvelle! AUX MESSIEURS DU CLERGE, AUX COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES.

Le soussigné a l'honneur d'informer les MM. du Clergé, MM. les directeurs de Séminaires et de Collèges, et ses nombreuses pratiques en général, qu'il vient de faire publier, sous la surveillance de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec, une nouvelle édition complète du PAROISSIEN NOTÉ.

Cette édition contient toutes les nouvelles fêtes des Saints qui n'étaient pas encore insérées dans l'ancienne édition, et qui ne se trouvent pas non plus dans le Graduel ni dans le Vespéral.

Cette nouvelle édition est parfaite sous tous les rapports, soit pour la qualité du papier, la beauté de l'impression et la solidité de la reliure.

Je recevrai toutes commandes que l'on voudra bien me faire maintenant, pour être expédiées par la maille ou autrement. La livraison de l'ouvrage commencera cette semaine.

L'ancienne édition étant épuisée depuis longtemps, et cette nouvelle édition étant très limitée, j'ose espérer que chacun voudra bien se hâter de me faire parvenir sa commande que je ferai exécuter avec la plus scrupuleuse ponctualité.

Je dois faire remarquer que, vu l'augmentation du volume, il a fallu faire subir au PAROISSIEN NOTÉ à cause des nouvelles fêtes, l'amélioration apportée dans le choix du papier et surtout la belle impression de l'ouvrage, j'ai été obligé d'en élever le prix à \$1.00 l'exemplaire et à \$10.00 la douzaine. Malgré cette augmentation apparente (car de fait, ce n'en est pas une puisque le livre est de beaucoup plus considérable et mieux imprimé qu'auparavant) ce livre est le meilleur marché qui ait paru jusqu'à présent.

Étant à la veille de faire des améliorations considérables à mon établissement, je suis disposé à vendre tout le fonds de mes marchandises à une grande réduction pour

ARGENT COMPTANT

On trouvera à mon Établissement l'assortiment le plus complet et le plus varié. Je me chargerai de toutes commandes que l'on voudra bien me confier pour l'importation de Livres, d'Ornements d'Église, de Cloches ou d'autres articles.

Une visite est respectueusement sollicitée.

J. A. LANGLAIS, LIBRAIRE.

No 177, Rue St-Joseph, St-Roch, Québec. Québec, 27 mars 1883 1102

CORYZINE.

CONTRE LE RHUME DE CORYZINE (Coryza.)

C'est remède d'un arôme agréable est sous forme d'une POUDRE BLANCHE et contient dans une petite bouteille. Le prix en est de 25 CENTIÈS. Prix en gros \$2.00 la douzaine.

Le but de la "Coryzine" est d'empêcher toutes les sensations désagréables du Coryza en agissant directement sur le muqueux nasale, sans dissoudre dans les mucosités et protéger les membranes endommagées du contact de l'air.

En vente uniquement au bureau du COURRIER DU CANADA.

CONDITIONS

—OU—

Courrier du Canada

Prix de l'Abonnement: ÉDITION QUOTIDIENNE

Table with 2 columns: Country and Price. Includes CANADA ET ÉTATS-UNIS (Un an \$4.00, Six mois \$2.00, Trois mois \$1.00) and ANGLETERRE (Un an \$5.00, Six mois \$2.50, Trois mois \$1.25).

FRANCE (Un an \$6.00, Six mois \$3.00, Trois mois \$1.50)

TARIF DES ANNONCES.

Les annonces sont insérées aux conditions suivantes, savoir: Six lignes et au-dessous... Pour chaque insertion subséquente... Pour les annonces d'une plus grande étendue, elles seront insérées à raison de 10 centimes par ligne pour la première insertion, et de 5 centimes pour les insertions subséquentes.

Reclames: 20 cents la ligne. Les annonces, les reclames, les abonnements doivent être adressés à

Leger Brousseau.

ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE. N. 9, RUE BUADE, HAUTE-VILLE, QUÉBEC.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR LÉGER BROUSSEAU

Éditeur-Propriétaire, No 9, rue Buade, Haute-Ville, Québec

Guide des Voyageurs

Chemins de Fer

CHEMINS DE FER DU NORD

Il y a deux trains à passagers chaque jour de Québec à Montréal et retour. Le train de la Malle partira de Québec à 9.15 heures a. m., et le train Express à 10 heures p. m.

Les trains du dimanche partent de Québec pour Montréal à 4 heures p. m.

INTERCOLONIAL.

Heure de Québec. Quitteront la Pointe Lévis: Train pour Halifax et St-Jean à 7.00 A. M., pour Rivière du Loup et Ste-Félicité à 11.20 A. M. Pour Rivière du Loup à 5.15 P. M.

GRAND-TRONC

TRAIN MIXTE. Quittera la Pointe Lévis à 11.00 a. m. pour Hochford, Montréal, Sherbrooke, Island Pond, Lewiston, Portland et Montréal.

EXPRESS. Quittera la Pointe Lévis à 8.00 P. M. pour Hochford, Sherbrooke, Island Pond, Gerham, Lewiston, Portland et Montréal.

QUÉBEC ET LAC ST-JEAN

Quittera Québec, station du Palais, à 4.00 p. m., train de la malle pour St-Raymond, arrivant à 6.30 p. m.

Quittera St-Raymond à 6.20 a. m. Train de la Malle pour Québec, arrivant à 8.55 a. m.

6.40 p. m. Train de passagers pour Québec tous les samedis, seulement, arrivant à 9.15 p. m.

Arrivant à la Petite Rivière, Ancienne Lorette, St-Ambroise, Valcartier, St-Gabriel, Ste-Catherine, lac St-Joseph, lac Sergeant et Bourg-Louis.

QUÉBEC-CENTRAL

Les convois circuleront comme suit: de Lévis à Sherbrooke, 10.00 a. m., convoi de la malle, arrivant à la jonction de la Beauce à 1.05 p. m., et à Sherbrooke à 5.15 p. m., 5.00 a. m. convoi du fret, arrivant à la jonction de la Beauce à 8.30 a. m., et à Sherbrooke à 5.00 p. m.

TRAVERSE DU GRAND-TRONC

QUEBEC STATION DE LEVIS A. M. 6.15 Express pour Halifax. 10.30 Train mixte pour Richmond et Malle pour la Rivière du Loup.

P. M. 1.15 Train des marches pour la Rivière du Loup. 5.00 Malle pour Richmond.

Le temps et la glace le permettent. Étaion chronométrique de l'Est. Voyageurs intermédiaires pour fret.

Marché au Bois

Prix par corde. Québec, 29 janvier 1884.

Table with 2 columns: Quantity and Price. Includes Cordons de 3 pieds (25.25 a 5.50), Merisier (3.50 a 5.00), Merisier du Saguenay (3.50 a 5.00), Hêtre (4.50 a 5.00), Doussou (3.50 a 4.00), Sapin (3.00 a 3.50), Sapin (3.00 a 4.00), Sapin (3.00 a 4.00), Cypripis (3.20 a 3.40), Pruche (2.80 a 2.75), Croûtes (0.80 a 1.00), Blais (1.00 a 1.25).